



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 75/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Principal

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat de l'exercice 2023 repris au BS en 2024	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	5 843 383,85	5 899 712,78	-56 328,93	1 369 965,16	1 313 636,23
Fonctionnement	56 789 536,54	55 569 061,96	1 220 474,58	2 981 976,53	4 202 451,09
Total	62 632 920,39	61 468 774,76	1 164 145,63	4 351 941,69	5 516 087,32

Le compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2024 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 62 632 920,39 € ;
- En dépenses : 61 468 774,76 €.

Au 1^{er} janvier 2024, il est à noter la création du Budget Annexe Redevance Incitative et le transfert sur ce budget des dépenses et recettes liées aux déchets. De même, l'instruction budgétaire et comptable M57 a été rendue obligatoire. En conséquence, la comparaison des comptes administratifs 2023 et 2024 pour le Budget principal s'avère très difficile.

A. **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

1 - **LES RECETTES :**

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 56 789 536,54 €, soit, hors reprise des résultats, un taux de réalisation de **100,23%**. Cela traduit la pertinence des inscriptions budgétaires et l'investissement des services à valoriser les recettes de notre collectivité.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 205 243,58 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements liés aux charges salariales.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et diverses ventes : 8 210 749,50 €

Ce chapitre intègre principalement la participation des familles relatives aux crèches (1,264 M€) et les accueils de loisirs et centres ados (873,505 K€), les droits d'inscriptions dans les écoles de musiques (175,718 M€), la refacturation des repas de la cuisine centrale aux communes, aux crèches et aux accueils de loisirs pour un montant total de 1,417 M€, et la refacturation relative à l'ADS pour un total de 40,155 K€.

Ce chapitre comptabilise également les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services, des mises à disposition de personnel aux budgets annexes et à l'Office de Tourisme Provence Occitanie (4,401M€).

Chapitre 73 et 731 – Impôts et taxes : 31 846 977,28 € et Chapitre 74 – Dotations et participations : 14 496 492,99 €

Ces trois chapitres représentent un total de 46,343 M€ au CA 2024, et représente 81,79 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

Les recettes fiscales

- B. En lieu et place du produit de la taxe d'habitation, depuis 2021, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) perçoivent une fraction de TVA. En 2024, la fraction de la TVA perçue s'élève à hauteur de 12,152 M€ contre 12,155 M€ en 2023.
- C. Le produit fiscal 2024 issu de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFPNB) et sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) s'élève ainsi à hauteur de 12,511 M€, soit une augmentation d'environ 2,81% par rapport à 2023 en raison principalement de la revalorisation forfaitaire des bases et de l'augmentation physique des bases relatives aux nouvelles constructions et/ou extensions.
- D. Les autres taxes directes locales en 2024 sont les suivantes :
- E. La fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 3,877 M€ ;
- F. Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) stables : 1,129 M€ (+ 41,57 K€) ;
- G. Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 795,370 K€ (+ 191,417 K€) ;

- H. La taxe de séjour sur l'ensemble du territoire atteint 542,090 K€ en hausse de 4,7 K€.

Les principales dotations et participations 2024 de l'Etat :

- I. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 5,114 M€ en 2024 contre 4,959 M€ en 2023, en augmentation de 155,6 K€, constituée de la dotation d'intercommunalité (1,617 M€) et de la dotation de compensation (3,498 M€) ;
- J. Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) en 2024 s'élève à hauteur de 707,279 K€ contre 722,65 K€ en 2023, soit - 15,37 K€.

Les participations de la CAF, de l'Etat et du Département pour les diverses compétences de l'Agglomération, notamment les multi-accueils et les ALSH, s'élèvent à 4,472 M€.

Ce chapitre intègre également le montant de compensations versées par l'Etat au titre de la cotisation foncière des entreprises et de l'exonération de la taxe foncière pour un montant de 4,863 M€.

Enfin, le FCTVA en fonctionnement vient compléter ces deux chapitres à hauteur de 47,036 K€ pour 2024.

Les autres recettes de fonctionnement : 2 030 073,19 € :

Ces recettes intègrent notamment le chapitre 75 – autres produits de gestion courante, constituées principalement du reversement de l'excédent du budget annexe Transport pour le financement des travaux de la RN 580 à hauteur de 32 K€, mais aussi des apurements des rattachements à hauteur de 1 975 M€, les produits financiers (chapitre 76) à hauteur de 1,26 K€, et le chapitre 77 – produits exceptionnels pour 16,850 K€. Ce dernier poste regroupe les annulations de charges sur exercices antérieurs.

2 - LES DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget représentent 53 748 527,41 €. Avec un taux de réalisation de près de 92,77 %, le taux de consommation des crédits traduit la pertinence des inscriptions budgétaires votées lors de l'exercice 2024.

La présentation des principaux chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 5 727 474,09 €

Ce chapitre, constitué des charges de fonctionnement des services, enregistre 10,66 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les principales dépenses de ce chapitre sont retracées comme suit :

- K. L'alimentation à hauteur de 1.644 M€, principalement pour les besoins de la cuisine centrale ;

L'entretien des terrains à hauteur de 85,245 K€ est en baisse de -111,56 K€ par rapport à 2023 ;

- L. Le carburant à hauteur de 64,999 K€ est en baisse de -67,74 K€ par rapport à 2023;

- M. L'électricité à hauteur de 411,891 K€ est en baisse de -55,80 K€ par rapport à 2023;

- N. Les cotisations diverses à hauteur de 209,749 K€ est en baisse de -149,55 K€ par rapport à 2023 ;

- O. Les catalogues et imprimés à hauteur de 79,606 K€ est en baisse de -22,52 K€ par rapport à 2023 ;

On constate cependant certains postes en augmentation, il s'agit principalement des postes ci-après :

- P. Le poste études et recherches à hauteur de 100,815 K€ ;

- Q. Le poste entretiens des bâtiments publics à hauteur de 262,144 K€, qui augmente de 43,34 K€ par rapport à 2023 ;

R. Le poste remboursement de frais à hauteur de 2 332 532,46 € ;
remboursement de mise à disposition des locaux par les communes ;

S. Le poste « Eau et assainissement » à hauteur de 37,990 K€, qui augmente de 20,13 K€ par rapport à 2023.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 22 915 342,48 €

En 2024, le taux de réalisation est de 100% des crédits inscrits.

Ce chapitre représente près de 42,63 % des dépenses réelles de fonctionnement, et présente une évolution de 12,94 % par rapport à 2023 en raison de l'impact des évolutions réglementaires (l'évolution des cotisations à la CNRACL depuis le 1 janvier 2024, et l'évolution du SMIC), le versement du solde de la prime de fin d'année 2023, du complément pour le financement du Rifseep, le coût induit par le remplacement des agents à temps partiel thérapeutique et en maladie ordinaire notamment dans les crèches ainsi que le versement de la prime de précarité dorénavant accordée aux contractuels.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits : 22 490 574,70 €

Ce chapitre, qui représente plus de 41,84 % des dépenses réelles de fonctionnement, est composé principalement du reversement du FNGIR (8,988 M€), des Attributions de Compensation versées aux communes (12,7 M€) ou encore de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 390,04 K€ ou encore de divers reversements de fiscalité (406,458 K€).

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 2 462 570,39 €

Ce chapitre est principalement composé par :

- L'enveloppe des subventions aux associations : 1,108 M€ en 2024 contre 923,1 K€ en 2023 (+184,27 K€ par rapport à 2023) ;
- Les indemnités et cotisations des élus : 492,783 K€ en 2024 contre 488 K€ en 2023, soit +0,98% en lien avec les évolutions règlementaires ;
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (134,9 K€) ;

- Les créances éteintes et les admissions en non-valeur en 2024 de 8,84 K€.
- La remise gracieuse accordée par délibération au SIIG pour des loyers indûs à hauteur de 74,255 K€
- Des dépenses informatiques pour 264,734 K€, liées à l'utilisation de logiciels en ligne dans le cadre de la modernisation des services.

Chapitre 66 – Les charges financières : 146 262,12 €

Le chapitre 66 enregistre les charges financières rattachées aux emprunts. On note en 2024 une baisse de 53,94 K€ par rapport à 2023.

Le chapitre 67 - charges exceptionnelles : 6 303,63 €

Ces dépenses sont liées à des annulations de titres des années antérieures.

Enfin, **les dépenses d'ordre**, correspondant aux dotations aux amortissements **affichent un total de 1 820 534,57 €.**

La section de fonctionnement 2024 affiche ainsi un excédent de gestion de 1 220 474,56 €.

Après la reprise du résultat antérieur de 2023 de 2 981 976,53 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2024, présente un excédent de 4 202 451,09 €.

T. SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES RECETTES : 5 843 383,85 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes réelles réalisées s'élèvent à 4 022 849,28 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 784 225,93 €

Ce chapitre intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 3,083 M€ et le fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 700,909 K€.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 238 184,88 €

Ce poste enregistre l'ensemble des subventions d'investissement perçues pour les projets menés par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Ce chapitre comptabilise principalement les subventions de la CAF pour l'acquisition et le renouvellement de certains matériels des multi-accueils, ainsi que la subvention de la Région Occitanie pour l'extension et la réhabilitation du multi-accueil Petits Pas.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 438,47 €

Aucun emprunt n'a été contracté en 2024. Le montant de 438,47 € correspond à la régularisation d'une échéance d'emprunt trop versée.

Avec les recettes d'ordre d'un montant de 1 820 534,57 € (dotations aux amortissements), les recettes d'investissement de l'exercice sont d'un montant total de 5 843 383,85 €.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice atteignent 5 899 712,78 € en 2024.

Dépenses d'équipement

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), **les dépenses d'équipement affichent un montant total à 5 182 603,73 €** avec notamment les réalisations suivantes :

-

- Les fonds de concours dédiés aux communes de l'agglomération pour un montant de 652,98 K€ ;
- La participation aux travaux de la RN580 par le biais du budget annexe Transports pour 296 K€ ;
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe des baux pour les exercices 2023 (report) et 2024 à hauteur de 751 000 €.
- Les principales opérations d'équipements sont les suivants :
 - o Les travaux de réhabilitation, de mise en conformité et d'accessibilité sur certains bâtiments publics (Conservatoire de musique, multi-accueils, RAM, etc) pour un montant de 591,02 K€
 - o Les travaux sur le réseau pluvial pour 353,182 K€
 - o Achat de véhicules pour 124,73 K€
 - o Achat du matériel informatique (renouvellement du parc informatique, PC portable, écran, tablettes, téléphone portable, pare feu, etc...) pour un montant de 108,24 K€
 - o Aménagements extérieurs (barrières, clôtures, protection incendie, etc) pour 117,68 K€
 - o Achats matériels et mobiliers de bureau pour 60,78 K€

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 707,109 K€** relatif au remboursement du capital de la dette sur 2024.

Pour cette section, le solde de gestion 2024 affiche ainsi un déficit de 56 328,93 €.

Après reprise du résultat antérieur au 31/12/2024 (+1 369 965,16 €), le résultat d'investissement cumulé, fin 2024, présente un excédent de 1 313 636,23 €.

U. L'ENCOURS DE DETTE ET LES EPARGNES 2024

L'encours de dette au 31 décembre 2024 s'établit à 6,036 M€ contre 8,02 M€ en 2023 lié au transfert des emprunts contractés pour la compétence déchets et ordures ménagères transférés sur le budget annexe Redevance incitative.

La dette de l'Agglomération, intégralement classée en 1A selon la Charte de Bonne Conduite, témoigne d'une sécurité absolue de notre endettement.

L'épargne brute ou autofinancement brut constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). **Elle est, hors cessions, de 3 041 009,13 € en 2024**, soit un taux d'épargne brute de 5,35%.

La capacité de désendettement est de 1,98 années au 31/12/2024. Cet indicateur montre que l'agglomération pourrait se désendettement en moins de deux ans si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 10/12 ans.

Le taux d'endettement (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 10,63 % en 2024. Ce ratio donne une indication de l'importance de la dette au regard des recettes réelles de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 5 516 087,32 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 1 313 636,23 € ;
- Résultat de fonctionnement : 4 202 451,09 €

Avec les restes à réaliser en investissement arrêtés au 31 décembre 2024 pour 2 539 492,40 € en recettes et 4 235 844,97 en dépenses, un besoin de financement de 382 716,34 € est constaté.

Le compte administratif 2024 du Budget Principal par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission de
10 juin 2025,

Le Président désigne Valère SEGAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Principal tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien